

## *Communiqué de Presse*

Le Coteau, le 13 mai 2015

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2015**

---

#### **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :

**10 juin 2015 à 14h30 au siège social sis 13 Boulevard des Etines 42120 Le Coteau**

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 06/05/2015 et l'avis de convocation au BALO du 22/05/2015.

Les documents prévus à l'article R.225-83 du Code du Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut se procurer dans les délais légaux les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code du Commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services, - CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.
- Tout actionnaire peut également en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.